



Dividende brut de € 2 par action

Modalités de mise en œuvre d'un dividende optionnel

La Hulpe, le 24 avril 2015

« L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité la distribution d'un dividende brut de 2 euros par action.

Le Conseil d'administration d'Atenor Group a, à nouveau, décidé d'offrir aux actionnaires la possibilité d'un dividende optionnel. Les actionnaires ont été informés durant l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour des modalités concrètes relatives à ce dividende optionnel dont notamment le prix d'émission et la période d'acceptation.

L'augmentation de capital par apport des créances de dividende aura lieu le 21 mai prochain et sera réalisée dans le cadre du capital autorisé.

Cette modalité de règlement du dividende permettra à la fois le renforcement des fonds propres du groupe, l'amélioration des ratios bilanciaires et la rétention de liquidités en vue de poursuivre le développement de tous les projets en portefeuille.

Nous nous réjouissons de pouvoir annoncer que les actionnaires de référence du groupe ont exprimé leur intention d'opter pour cette modalité de transformation de leur créance de dividende en capital. »

STÉPHAN SONNEVILLE S.A.
Administrateur délégué

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 avril 2015 a décidé de distribuer un dividende brut de **2 euros** par action pour un montant total de 10,9 millions d'euros.

Le dividende net de précompte mobilier (PM) s'élèvera à **1,50 euro** par action ordinaire (25% de PM).

La matérialisation de ce dividende se traduira par la création d'un coupon numéro 9.

Dans le cadre de ce dividende optionnel, les actionnaires auront le choix entre :

- **l'apport de leur créance de dividende net au capital d'Atenor Group, en contrepartie de nouvelles actions ;**
- le paiement du dividende en espèces ou ;
- une combinaison des deux choix précités.

Dans le cas de l'apport de la créance de dividende net au capital, le **prix d'émission** par action nouvelle est fixé à **37,50 euros**.

Il a été fixé en partant de la moyenne des cours de bourse de clôture de l'action pendant la période de référence (du 6 mars au 20 avril 2015 inclus) sur le marché d'Euronext Brussels, soit **46,89 euros**.

Ce cours moyen a ensuite été affecté d'une décote fixant le prix d'émission à un multiple du dividende net de 1,5 euro soit **25 actions**.

Ce multiple constitue le rapport d'échange (nombre de coupons nécessaires pour souscrire à une action nouvelle). L'application de ce multiple conduit à la détermination du prix d'émission, qui présente une décote sur le cours moyen (cum coupon) s'élevant à **20,03%** (ou encore une décote par rapport au cours moyen ex coupon s'élevant à 16,47%).

La période d'option, durant laquelle les actionnaires peuvent souscrire à l'augmentation de capital, prendra cours du **jeudi 30 avril au lundi 18 mai 2015** à 16:00 heures (CET) inclus.

Les actionnaires qui ne manifestent pas de choix, durant cette période d'option et de la manière prévue à cet effet, recevront le dividende en espèces.

Le montant de l'augmentation de capital sera égal au nombre d'actions nouvelles à émettre multipliées par la valeur d'émission, soit 37,5 euros par action ATENOR GROUP.

Les nouvelles actions attribuées auront la même forme, le même code ISIN

et seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les titulaires d'actions existantes nominatives qui souscrivent au dividende optionnel recevront des actions nominatives.

Les nouvelles actions, auxquelles le coupon n° 10 est attaché, émises dans le cadre de l'augmentation de capital, donneront droit à un dividende pour l'exercice 2015.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs droits sur dividende (en tout ou en partie) au capital d'ATENOR GROUP en contrepartie d'actions nouvelles, sont invités à s'adresser du 30 avril au 18 mai 2015 inclus à :

- ATENOR GROUP par courrier ou par courriel (info@atenor.be) avec objet : dividende optionnel 2014, en ce qui concerne les actions nominatives,
- Toute institution financière assurant la garde de titres dématérialisés.

Le service financier de cette opération est assuré par Euroclear Belgium (comme principale institution financière). Ce service est gratuit pour les actionnaires d'ATENOR GROUP.

La note d'information relative au dividende optionnel et le rapport spécial du Conseil d'Administration de ce jour seront publiés à compter du 24 avril 2015 sur le site d'ATENOR GROUP.

CALENDRIER DE L'OPÉRATION DU DIVIDENDE OPTIONNEL POUR LES ACTIONNAIRES

Assemblée Générale	vendredi 24 avril 2015
Publication de la note d'information relative à l'opération	vendredi 24 avril 2015
Date de détachement (ex date)	lundi 27 avril 2015
Date d'enregistrement (record date)	mardi 28 avril 2015
Période de choix de l'actionnaire	du jeudi 30 avril au lundi 18 mai 2015
Publication des résultats du dividende optionnel	mardi 19 mai 2015
Augmentation de capital	jeudi 21 mai 2015
Mise en paiement du dividende et cotation des nouvelles actions	mardi 26 mai 2015

L'actionnaire ne souhaitant pas procéder à un apport (intégral ou partiel) de la valeur nominale nette de ses droits au dividende en contrepartie d'actions nouvelles subira, par rapport à sa situation actuelle, une dilution de ses droits financiers (notamment du droit au dividende et du droit de participation au boni de liquidation, le cas échéant) ainsi que de ses droits de vote et de préférence.

ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché continu de Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en terme de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter M. Sidney D. Bens, C.F.O.
Tél. +32-2-387.22.99 - Fax +32-2-387.23.16 - Courriel : info@atenor.be - www.atenor.be



Reuters: ATE0.BR
Bloomberg: ATEB BB